

Rapport du Président

Commission permanente du
mardi 13 juillet 2021

N° CP-2021-7-2-5

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Transition énergétique, développement durable et innovation

Service consulté

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION AMORCE

Résumé : L'association AMORCE créée en 1987 s'est spécialisée dans les domaines de la transition énergétique et de la gestion territoriale des déchets. Le Département du Bas-Rhin était adhérent de longue date à ce réseau et l'extension à la Collectivité européenne d'Alsace nécessite un passage en commission afin de valider le choix d'un maintien de l'adhésion qui entraînera un changement du montant de la cotisation. Ce rapport propose l'adhésion de la CeA à AMORCE à la thématique transition énergétique et de valider le tarif d'adhésion de 0.0022 euro par habitant de la CeA arrondi à l'euro supérieur soit un montant total de 4 177 € pour l'année 2021.

L'association AMORCE créée en 1987 est spécialisée dans les domaines de la transition énergétique et de la gestion territoriale des déchets. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels ayant pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le Département du Bas-Rhin était adhérent d'AMORCE de longue date et l'extension à la Collectivité européenne d'Alsace nécessite un passage en commission pour confirmer le maintien de l'adhésion à AMORCE entraînant ainsi un changement du montant de la cotisation car celui-ci est basé sur le nombre d'habitants.

Pour les Départements et Région, la tarification est de 0,0022 euro par habitant avec arrondi à l'euro supérieur du montant calculé. Pour 2021, le montant total de la cotisation s'élève à 4 177 euros.

Le montant de la part bas-rhinoise, soit 2 476 euros, ayant déjà été versée dans le cadre de la délégation assurée par le Président, le montant restant à verser pour 2021 s'élève à 1 701 euros.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'adhérer à l'association AMORCE au titre de l'Énergie,
- D'approuver la méthode de calcul de la cotisation annuelle, à savoir, 0.0022 euro multiplié par le nombre d'habitants de la CeA arrondi à l'euro supérieur,
- De verser, pour 2021, un complément de cotisation de 1 701 € prélevé sur le programme P229, opération P229O008 chapitre 011 nature 6281 fonction 758.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY